

Siège social :

33 Rue du Général de Gaulle
62880 ANNAY-SOUS-LENS

☎ : 03.21.40.00.22

Agrément : E2506200050 Siret : 3178865300029

Centre de formation :

Zone Artisanale de la fosse 3
62680 MERICOURT

☎ : 03.21.67.58.58

Formation B96

Objectif : Le permis remorque de catégorie B96 vous permet de conduire un véhicule de catégorie B attelé d'une remorque ou d'une caravane :

- Dont le poids total autorisé en charge (PTAC) de la remorque est supérieur à 750 kilogrammes.
- Dont la somme des PTAC voiture et remorques est compris entre 3,5 et 4,25 tonnes.

Durée : Elle dure 7 heures, sur 1 journée continue ou en 2 rendez vous selon les disponibilités du planning.
Le délai de réalisation est de 15 jours.

Tarif : **450** euros

Validation : Délivrance d'une attestation de formation qui ne permet pas de conduire jusqu'à réception du permis définitif.
Mention B96 sur le permis B qui sera renouvelé via ANTS par nos soins.

Pré requis :

- Être titulaire du permis remorque B
- Être âgé de 18 ans minimum,
- Si vous avez moins de 25 ans, vous devez être en règle avec les obligations de la journée défense et citoyenneté (JDC)

Dans le cas où vous êtes concerné par un handicap ou une pathologie invalidante, vous devrez avoir obtenu un certificat médical d'aptitude à la conduite.

Programme : la formation pratique du permis remorque B96 hors circulation (plateau)

Cette séquence hors circulation alterne théorie et pratique. Elle a pour objectif de vous faire l'acquisition des savoirs et savoir-faire spécifiques et indispensables à la prise en charge des ensembles véhicules – remorques.

→ **Connaître et comprendre l'utilité de réglementation concernant**

- Les poids et masses : le poids à vide (PV), le poids total autorisé en charge (PTAC), le poids total roulant autorisé (PTRA), les masses en charge maximales admissibles, le poids réel et la charge utile (CU).
- Les plaques : plaques d'immatriculation, la plaque d'identification, la plaque de tare.
- Le freinage des remorques.
- Les rétroviseurs additionnels : dispositions réglementaires.
- Les équipements obligatoires de la remorque :
- Feux, éclairage de la plaque d'immatriculation, dispositifs réfléchissants, clignotants ;
- Équipements obligatoires supplémentaires pour les remorques dont la largeur est supérieure à 1,60 mètre ou à 2,10 mètres ;
- Le triangle de pré-signalisation.

→ **Connaître et comprendre l'utilité de la signalisation et des règles de circulation spécifique à la conduire d'un ensemble de véhicules**

- La signalisation spécifique
- L'utilisation des voies
- Le chargement : répartition – arrimage.

→ **Connaître et comprendre l'utilité des vérifications à effectuer avant le départ**

- Vérification de l'état du véhicule tracteur, particulièrement : niveau des freins, état des suspensions, état du dispositif d'attelage.
- Vérification de l'état et du bon fonctionnement des feux du véhicule tracteur et de la remorque.
- Vérification de l'état et de la pression des pneumatiques du véhicule tracteur et de la remorque.

→ **Exercices et mises en situation pratiques**

- Attelage-dételage
- Réalisations de marche arrière en ligne droite avec arrêt de précision.
- Réalisations de marche arrière sinueuse entre des portes avec arrêt de précision.

La formation pratique du permis remorque B96 en circulation a pour objectif de travailler sur l'adaptation des comportements de conduite aux particularités de la conduite d'un ensemble, et de susciter une prise de conscience des risques qui y sont associés. La formation pratique en circulation s'effectue avec 3 autres élèves maximum dans le véhicule tracteur. Pendant 3 heures, chaque élève effectue 50 minutes minimum de conduite. Après chaque passage, vous bénéficiez de conseils et explications de votre enseignant expert.

- La maîtrise de l'ensemble : masses, gabarit, rapport vitesse-puissance, phénomène d'oscillation latérale ;
- Les angles morts ;
- Les changements de direction ;
- La prise en compte des autres usagers (notamment les usagers vulnérables) ;
- L'information et la communication avec les autres usagers ;
- L'anticipation, les distances de freinage et d'arrêt ;
- Les trajectoires (virages, voies étroites) ;
- La maîtrise de l'ensemble et le partage de la route, particulièrement dans les situations de croisement et de dépassement.

À la fin de cette période de conduite, dix minutes sont réservées pour évaluer la performance de chaque élève. Cette évaluation comprend les éléments suivants :

- L'appréciation personnelle de l'élève concernant sa propre performance
- Dans le cas d'une formation en groupe, échange avec les autres élèves afin de partager leurs impressions sur les prestations de chacun
- Un bilan de la prestation sera réalisé par l'enseignant accompagné de conseils spécifiques.

Pièces à fournir :

- 1 code Ephotos d'identité récente aux normes ANTS (photos électroniques)
- Copie recto/verso de la carte d'identité non périmée en couleur
- Copie recto/verso du permis de conduire en couleur
- Copie de la Journée d'Appel à la Défense si moins de 25 ans
- Un justificatif de domicile de moins de 6 mois au nom du candidat (Dernier avis d'impôt ou facture eau,elec,gaz téléphone moins de 6 mois)
- Si hébergé attestation d'hébergement signée par l'hébergeant et hébergé et copie de la carte d'identité recto/verso de l'hébergeant
- 1 enveloppe de suivi 50g maxi
- 2 timbres postaux

Contact : mericourt-centre@jean-pajor.com Tél : 03.21.67.58.58

Lieu de formation : ZA FOSSE 3 avenue Sikorski 62680 MERICOURT Sur pistes privées sur place avec commodités.

Distance du bureau de L'ENS : 7kms (11 minutes)

Distance du bureau de ANNAY : 10kms (20 minutes)

L'organisme fait les démarches de fabrication sur le site ANTS .